Initialisation de freelance

IV.1 - Personal branding

- Mes objectifs personnels et professionnels :

Objectifs personnels: approfondir mes connaissances dans les domaines en rapport avec les TIC.

Objectifs professionnels : fournir une prestation de haute qualité en rapport aux attentes et aux objectifs de mes clients

- Mes visions

$\sqrt{}$ Dans 3 mois :

Acquérir une compréhension des fondamentaux de la programmation et de la rédaction web.

Maîtriser les bases des outils et des logiciels utilisés dans le domaine de la rédaction web

$\sqrt{\text{Dans 1 an}}$:

Etendre mon réseau professionnel avec des clients réguliers avec une assise fréquente les plateformes professionnelles

$\sqrt{}$ Dans 5 ans :

Acquérir une polyvalence en ce qui consterne les domaines des TIC en générale.

Apporter ma part de connaissances sur les forum des rédacteurs web au travers des blogs, des conférences, ou des formations.

- Le temps de travail : Activités hors service

- Revenu espéré : entre 500.000fr et 800.000fr

- Type de contenu : Articles de blog

IV.3 <u>Textbroker</u>

IV.3 Statut freelance dans le pays

Auto-entrepreneur (ou micro-entrepreneur):

Conditions juridiques : Généralement accessible aux personnes physiques souhaitant exercer une activité professionnelle de manière individuelle et simplifiée. Obligations comptables : Les auto-entrepreneurs bénéficient généralement d'une comptabilité simplifiée, avec des obligations allégées en termes de tenue de compte et de déclarations fiscales.

Taux de taxation : Le régime de l'auto-entrepreneur implique souvent un régime fiscal simplifié, avec un versement libératoire de l'impôt sur le revenu ou une imposition forfaitaire en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

Avantages : Facilité de création et de gestion, charges sociales et fiscales proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé, exonération de TVA dans certains cas.

Inconvénients : Plafonds de chiffre d'affaires à ne pas dépasser, limites sur les déductions de charges, absence de déduction de la TVA sur les achats.

Entreprise Individuelle (EI):

Conditions juridiques : L'entrepreneur individuel exerce son activité à titre personnel, sans création d'une entité juridique distincte.

Obligations comptables : Tenue d'une comptabilité simplifiée, mais avec des obligations plus importantes que pour les auto-entrepreneurs.

Taux de taxation : L'imposition des bénéfices réalisés est généralement basée sur le régime de l'impôt sur le revenu, avec possibilité d'option pour l'impôt sur les sociétés dans certains cas.

Avantages : Souplesse dans la gestion de l'activité, possibilité de déduire certaines charges professionnelles, régime fiscal progressif sur les bénéfices.

Inconvénients : Responsabilité illimitée sur les dettes professionnelles, régime fiscal souvent moins avantageux que pour les sociétés.

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) :

Conditions juridiques : Création d'une entité juridique à responsabilité limitée, détenue par une seule personne physique.

Obligations comptables : Tenue d'une comptabilité plus formelle, avec des obligations comptables et fiscales spécifiques aux sociétés.

Taux de taxation : L'EURL peut opter pour l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés, avec des taux d'imposition différents selon l'option choisie.

Avantages : Limitation de la responsabilité aux apports, possibilité de bénéficier de certains avantages fiscaux liés au statut de société, possibilité de développement et d'évolution de l'entreprise.

Inconvénients : Formalités de création et de gestion plus complexes, obligations comptables et fiscales plus lourdes, coûts de création et de fonctionnement plus élevés.